a pas un seul juge de paix et qu'il y a au-delà de 10,000 personnes qui passent l'été sur cette côte, où il n'y a pas l'apparence même d'une autorité, on ne s'étonnera pas que les Canadiens qui ne sont pas un contre cinquante, aient abandonné un tel endroit. S'il y a quelque chose dont on doive s'étonner c'est qu'il n'y ait pas eu plus *de violence parmi un si grand nombre* d'hommes plus ou moins violents et laissés à leur propre volonté. Dès que les Canadiens seraient certains d'être protégés, ils exploiteraient ces pêches puisqu'ils peuvent le faire plus avantageusement que leurs voisins. On bâtira à Québec, tous les ans, de 25 à 30 grandes goëlettes qui, après avoir été employées à la pêche durant l'été, iraient porter le poisson au Brésil et en Espagne, et en rapporteraient un profit incalculable.

Les deux seuls établissements de pêche qui soient sur la côte du Sud sont la maison Robin et la maison Louvrin. Presque tous les pêcheurs de ces maisons sont des Canadiens. Elles ont depuis plus de 40 ans, monopolisé le commerce des pêches de Gaspé. C'est probablement à l'amitié qui existe entre les agents de ces deux maisons et le député de Gaspé, que ce dernier a toujours fait la sourde oreille aux demandes réitérées qui lui ont été faites de vouloir bien représenter au gouvernement la valeur dix fois plus grande de la pêche de la côte du Nord.

En suggérant l'idée de faire naviguer un bâtiment armé dans le golfe, nous ne fesons que proposer ce qui a déjà été fait. Lord Sydenham avait fait armer le *King's Fisher* qui a été employé pendant six ans a la protection des pêches et dont tous les armateurs regrettent encore l'absence. Il ne serait pas besoin d'un aussi fort bâtiment, une simple goëlette suffirait. Les Américains ruinent certainement les pêches sur les côtes. Mais outre la pêche de la côte du Nord, qui est actuellement exploitée par les Américains, les pêches de Gaspe sont certainement ruinées par eux. Le dernier traité leur permet de s'approcher à trois lieues des côtes des Isles de la Magdeleine et du golfe ; ils ne paraissent jamais s'occuper des trois lieues, ils pêchent partout où *ils le trouvent bon*. Il vaudrait bien mieux qu'ils iraient s'établir sur les côtes ; car en pêchant à bord de leurs goëlettes sur es côtes de Gaspé et des Isles de la Magdeleine, ils retiennent le poisson au large et en font perir autant qu'ils en peuvent. Chaque morue qu'ils prennent est tranchée pour être *salée ; c'est-à-dire qu'elle est ouverte et l'arête* jetée à la mer. Cette arête sanglante est immediatement avalée par une autre morue qui ne peut la digérer et qui meurt. Il n'y a pas un navigateur du golfe qui ne soit prêt à dire que pendant l'été on n'en voit flotter une grande quantité de mortes. Le monsieur qui nous fournit ces *renseignements nous* dit qu'il en a lui-même ouvert et qu'il y a trouvé cette arête dans l'estomac. Les Américains ont détruit le Maquereau sur les côtes de Gaspé, où on a été dix ans sans en pêcher ; il n'y a que deux ou trois ans qu'on a recommencé a en prendre. Ils ont aussi détruit entièrement la pêche de la Vache-Marine. Avant qu'ils l'eussent detruite l'on tuait 200 ou 300 de ces animaux aux Isles de la Magdeleine. Chacun d'eux rapportait de 30 à 40 gallons d'excellente huile qui se vendait à Québec de 2 à 2 schellings et demi. Maintenant il y a plus de vingt ans qu'on n'en a pas tué une seule ; on n'en aperçoit même plus dans le golfe.

Le même monsieur nous informe qu'un marchand de l'ouest des Etats-Unis achetait récemment tout ce qu'il pouvait trouver à Québec, de poisson de tout genre pour le transporter au milieu de ces vastes prairies, par la voie du Saint-Laurent. N'est-ce pas un indice que si nous pouvions réveiller cette puissante et féconde industrie de la pêche, nous établirions naturellement avec l'Ouest un commerce d'échange qui doublerait notre prospérité et qui changerait *notre position de passage en un véritable marché* pour l'exportation. De cette manière aussi le transport des grains et la farine coûterait de beaucoup moins cher, puisque les bâtiments qui les transporteraient seraient certains de trouver du fret à Quebec pour remonter. C'est alors que la compétition avec la voie de l'Erié et du Mississipi, pendant les six mois d'été ne serait plus un fardeau et un obstacle.

(*Journal de Québec.*)

L'adresse des citoyens de Montréal aux officiers de la marine americaine maintenant ici, a *été présentée samedi à leur bord, par M. le* Maire et les membres de la Corporation. Cette adresse les félicitait sur leur heureuse arrivée à notre port, exprimait l'espoir de voir bientôt l'époque quand les deux pays pourront sans entraves communiquer entr'eux et encore que la paix et l'entente cordiale régneraient toujours entre nous et nos puissants voisins. Les trois officiers les capitaines Fraser, Howard et Ottinger firent une réponse très convenable et appropriée, exprimant leurs sympathies et leurs vœux pour la prospérité des deux pays et en terminant « la confiance que tous les vaisseaux qui descendront désormais le noble St. Laurent, le feront non pas chargés de munitions de guerre, mais des produits de l'agriculture.

Les officiers donnèrent ensuite une collation au conseil-de-ville à bord du vaisseau.

☞C'est jeudi soir qu'a lieu à l'Hôtel Donegana le banquet offert par les citoyens de Montréal à ces mêmes officiers américains ; ceux qui veulent inscrire leurs noms sur la liste peuvent le faire à l'hotel où ils peuvent obtenir des cartes.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—La paroisse de St-Philippe vient d'être le théâtre d'un drame bien rare dans nos campagnes. Deux voisins étaient en difficulté au sujet d'un lopin de terre, la cloture qui le bornait ayant été transplantée durant la nuit. Le Capt. Lafontaine se rendait avec un de ses fils et trois autres personnes pour refaire la cloture à l'ancien endroit. Paul Dupuis le voisin qui les voit venir, court à sa maison, prend son fusil et un pistolet, revient dans le champ et voyant le fils du Capt. Lafontaine a l'ouvrage près de la cloture, lui décharge son fusil dans le ventre, à la distance de 20 à 24 pieds. Après cela, il menace et le fils et le père avec son pistolet. Ce monstre à face humaine a été arrêté, *conduit à Montréal et emprisonné*. Le jeune Lafontaine a 47 grains de plomb dont 24 dans la main gauche et le reste dans le ventre. On espère qu'il n'en mourra pas.

C'est aujourd'hui qu'à lieu la nomination des candidats pour l'élection du comté de Shefford. Jusqu'a présent, on ne connait d'autre candidat que M. le solliciteur-général Drummond.

Nous voyons par les procédés de notre Conseil-de-Ville qu'on a adopté l'adresse proposée par l'échevin Gugy, au sujet du Lac St. Pierre, priant Son Excellence de prendre les moyens nécessaires pour en faire creuser le chenal à la profondeur de seize pieds dans les eaux basses, recommandant cette mesure comme importante à la prospérité du pays, comme complément aux immenses travaux qui font communiquer notre St. Laurent avec les eaux des lacs d'en Haut, comme devant assurer au St. Laurent le commerce de l'Ouest et permettre aux vaisseaux étrangers de toutes les dimensions de toucher a nos ports dans toutes les saisons de l'anne.

Ces travaux sont estimés à £50,000. On ne demande pas que ces travaux se fassent a même l'argent de la Province, mais au moyen d'une taxe spéciale d'un chelin par chaque tonneau sur les batiments qui passent pour se rendre à Montréal.

Théâtre-Royal.—La compagnie de l'opéra a été engagée pour quelques jours encore. Ce soir le charmant opéra de *Donizetti l'Elixir d'amour* sera répété. On nous annonce pour ces jours-ci, *Masaniello* (la muette de Portici) et *Der Freischutz* etc. Ce sera des bonnes fortunes pour les amateurs.

Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—Nous apprenons avec un vif plaisir que le premier voyage d'expérience sur cette grande ligne a été fait à Portland la semaine dernière. Le *Portland Advertizer* nous dit que ce voyage a été fait en présence du Président, des Directeurs de la compagnie du chemin de fer, du maire et des principaux citoyens de cette ville. Le trajet a été fait de Portland au North Yarmouth, jusqu'où le chemin est maintenant terminé. On mit en file deux splendides chariots construits à Portland et le voyage fut des plus heureux. Tout le long de la route les chars furent saluës avec acclamation et enthousiasme.

" *L'ouvrage, dit notre confrère de Portland* est très solide, très ferme et d'un caractère durable. Sa grande largeur ajoute à cette apparence de solidité. Les charriots sont larges et spacieux—les siéges étant suffisamment amples pour que deux personnes puissent s'asseoir avec aise.

" Aujourd'hui les chariots doivent marcher pour les passagers.—Ainsi le railroad de l'Atlantique et du St. Laurent est maintenant vraimentouvert et en operation, et il s'avancera rapide-ment.—*Trois hourras pour lui.* "

La *7e livraison du* REPERTOIRE NATIONAL nous est parvenue. Elle contient comme les précédentes des morceaux de littérature canadienne dignes d'être conservés.

Wm. Blake, écr., Solliciteur-Général pour le Haut-Canada, a été élu unanimement pour représenter dans le Parlement Provincial le troisième *Riding de York.*

Les avis qui nous arrivent des campagnes disent que les récoltes ont belle apparence. On a commencé à couper le foin près de Mourréal. Nous n'entendons pas parler des sauterelles.

Le 4 juillet.—Le glorieux anniversaire de l'Indépendance américaine a été célébré, mardi, à New-York, avec tout l'enthousiasme, et l'on pourrait ajouter avec tout le fracas accoutumé. Il n'y a manqué ni un hurrah, ni un petard : le conseil municipal nous a même fait la gracieuseté de cinq ou six beaux feux d'artifice dans la soirée. Le temps favorisait d'ailleurs merveilleusement les plaisirs de la population, et l'Union est ainsi entrée sous les plus beaux auspices dans la 73ème année de sa grandeur et de sa liberté.

Aux alentours, autant que la vue pouvait s'étendre, l'élan était le même, et le bruit des cloches des steamboats, les fusées qui sillonnaient l'ombre *du soir sur tous les points* de la baie, traduisaient d'une manière éclatante l'allégresse générale. Parmi les feux d'artifice particuliers les mieux ordonnés, on citait hier celui par lequel F. Blancard, le propriétaire du Pavillon de New-Brighton, a ouvert la petite fête qu'il donne chaque année à ses hôtes, à l'occa*sion du 4 juillet.—Courrier E. U.*

UN INCENDIAIRE.

On nous écrit :

"*Dans la nuit de dimanche à lundi dernier*, le feu a été mis à la vieille église de la paroisse des Trois-Pistoles, qui a été réduite en cendres, avec une grande quantité de bois qu'elle contenait, et et que *des ouvriers preparaient pour l'église* nouvelle bâtie au bord du fleuve. Cet acte dont l'auteur reste inconnu ne peut être attribué qu'à la malveillance d'un des partisans d'une seconde église *nouvelle*, bâtie à 10 ou 15 arpents au sud de la première, qui fut érigée conformément aux réglements en force en cette province.

"Et c'est sans doute l'espoir de voir brûler les deux premières qui a pu pousser cet individu à commettre cette action, dont le résultat faisait probablement entrevoir une chance de réunion entre les partisans des deux églises nouvelles qui se seraient arrangés pour que leurs cérémonies religieuses fussent célébrées dans la seconde de ces églises. Un grand nombre d'outils ont aussi été consumé dans cet incendie."

(*Journal de Québec*)

M. l'Editeur,

Vous verrez sur l'*Avenir* de mercredi prochain, quelques détails sur ce qui s'est passé entre M. Bienvenu et moi, depuis l'offre qu'il m'a publiquement faite de confronter sa messe avec la *musique* de *Haydn* et de *Mozart* devant des connaisseurs. Vous y verrez les détours et les subterfuges dont il s'est servi pour se soustraire à la honte d'un examen qu'il a si imprudemment demandé lui-même.

En attendant, je saisis cette occasion pour dire un mot à ceux qui n'approuvent pas mes démarches. On ne doit pas critiquer les ouvrages d'un canadien disent-ils ; qu'ils aillent donc faire le même reproche aux rédacteurs de tous les journaux français de Montréal, car dernièrement encore ils n'ont pas hésité de censurer un ouvrage en vers du plus mauvais goût, sous tous les rapports. L'auteur était canadien ! Cependant tous sont convenus que " ni Apollon ni Minervo, n'avaient eu pitié de la bonne volonté de l'auteur !" Mais peut-être n'en est-il pas de la musique comme de la poësie ; Pourquoi ? serait-ce parcequ'elle est moins connue, et que bien peu de personnes sont en état d'en juger ? Si c'est là la raison qu'on en donne, elle est bien futile. Non, je ne me persuaderai jamais que d'entre tous les arts libéraux, la musique doive avoir seulement privilège de s'écarter impunément des règles de la science ou de tromper le public à l'aide d'un masque emprunté.

MAXIME NUMINVILLE.

Montréal, 6 juillet 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le *Caledonia* parti de Liverpool le 24 juin est arrivé à New-York samedi dernier. Voici le 1er bulletin des nouvelles transmis par le télégraphe :

FRANCE.—L'agitation continue à Paris, où l'ordre est rétabli. (Cela s'explique. On touche au moment où la Republique sera définitivement constituée.) Déjà six candidats briguent le glorieux et périlleux honneur de la présidence. MM. Lamartine, Thiers, Louis Napoléon, Marrast, le Général Cavaignac, Caussidière.

On parle aussi de la candidature du Prince de Leuchtenberg, le fils du Prince Eugène Beauharnais, gendre de l'Empereur de Russie.

Le parti d'Orléans supportera M. Thiers.

Berryer, dit-on, s'est déclaré en sa faveur. Les légitimistes sont divisés entre Thiers et Lamartine. *Si les élections ont lieu bientôt, on ne* doute pas que Louis Napoléon n'obtienne une grande majorité dans chacun des départements. Mais obtiendra-t-il la majorité absolue des suffrages ? Cela est plus douteux. Un article de la constitution proposée à l'adoption de l'assemblée nationale, dispose, *que dans le cas où l'un des candidats n'obtiendra pas cette majorité absolue*, l'assemblée aura à faire un choix entre les cinq candidats qui auront obteuu le plus grand nombre de suffrages. (Cette disposition est empruntée à la constitution des Etats-Unis.)

M. Dalton Shée, ex-pair de France, nommé depuis la révolution colonel de la 4ème légion de la Banlieue, n'ayant pas été élu Représentant, a cru devoir résigner par ce motif. Une nouvelle élection a eu lieu, et Louis Napoléon a été choisi à son lieu et place.

DANEMARK.—La guerre entre le Danemark et l'Allemagne continue. Une conférence a eu lieu à Copenhague pour prendre cette matière en considération. Le Roi de Suède, le Roi de Danemark, le Grand duc Constantin pour la Russie, et l'ambassadeur anglais y assistaient. Au nom de la Russie, on a demandé l'evacuation immédiate des Duches de Schleswig Holstein par les troupes allemandes, avant toute négociation.

PRUSSE.—Insurrection à Berlin le 14 juin : D'abord une collision a eu lieu entre la Garde Bourgeoise et les ouvriers qui étaient allés en armes demander aux Ministres, " du travail ou de l'argent." *Cinq ouvriers ayant été blessés*, cette nouvelle se répandit comme l'éclair : on éleva des barricades, le peuple ayant remarqué que l'arsenal n'était pas bien gardé, fit une attaque de nuit et s'en empara. Il y prit 2,000 armes à feu, et un grand nombre de Trophees, monuments de victoires qui s'y trouvaient. Le *soir à dix heures le peuple évacua* l'arsenal. Le lendemain Berlin était tranquille. Cependant un membre du Parlement ayant fait adopter une motion portant que les troupes évacueraient la ville et que *l'assemblée était mise sous* la protection du peuple, le ministère résigna.

Prague—Bohême—Le roi ayant refusé de *confirmer* le gouvernement provisoire, et le prince Windschgraly ayant placé des batteries autour de la ville, le peuple et les étudiants se levèrent en masse, et demandèrent des armes.

Marché.—La fleur à Liverpool était à 28s., et à 29s.

Le blé, à 31s. 6d. et à 33s. pour le blanc ; 46s. pour le jaune.

Le froment, de 6s. 5d. à 7s. 6c.

2e Rapport Télégraphique.

New-York, 10 juil. 6 h. P. M.

Une dépêche datée de Londres, 24 juin dit qu'une lutte a commencée dans Paris et que les gardes nationales se battaient contre le peuple.

A la date de la dépêche venue de France, il y avait déjà eu un grand sacrifice de vies et Paris était dans la plus grande confusion. Le bruit courait que l'exécutif provisoire avait résigné, que le *général Cavaignac avait été mis à la tête* des troupes et avait déclaré Paris en état de siége.

Naissance.

En cette ville, le 9 du courant, la Dame de M. Isaac Vigent, a mis au monde une fille.

Décès.

A St. Denis, le 26 ult., M. Pierre Picard, à de 52 ans ci-devant de St. Jean-Port-Joli.

Mercredi dernier à Kingston, après quelques jours d'une maladie cruelle le Baron CHARLES DE LONGUEUIL à l'âge de 67 ans.

A Verchrées, le 7 du courant, Auguste, enfant de M. Augustin Lavallée, âgé de 6 mois et 18 jours.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

Samedi, le huit juillet, mil-huit-cent-quarante-huit.

PRESENS :

L'Hon : Juge-en-Chef ROLLAND,
" M. le Juge DAY,
" M. le Juge SMITH.

No. 2603.

DAME CLOTILDE CHALIFOUX, résidant en la cité de Montréal, épouse de JEAN-BAPTISTE CAMPBELL, *maître maçon, ci-devant de la paroisse de la* Pointe aux Trembles, dans le dit district et maintenant absent de cette province, et duement autorisée à poursuivre ses droits et actions,

Demanderesse,

vs.

Le dit JEAN-BAPTISTE CAMPBELL,

Défendeur.

LA COUR sur la motion de J. U. BEAUDRY, avocat de la Demanderesse, considérant qu'en autant qu'il appert par le rapport de F. M. LEPAILLEUR, Huissier de cette cour, au Bref de sommation émané en cette cause que le Défendeur n'a pu être trouvé dans les limites de ce District et qu'il y a tout lieu de croire qu'il est absent de la province, Ordonne, que par un avis à être inséré deux fois dans la *Revue Canadienne*, journal en langue française publié en cette cité de Montréal, et deux fois en langue anglaise dans le *Pilot*, journal publié dans cette dite cité, le dit Défendeur soit assigné à comparaître devant cette cour sous DEUX MOIS à compter de la dernière insertion du dit avis pour répondre à la présente demande et qu'à défaut par le dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, sera la dite Demanderesse permis de procéder à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

MONK, COFFIN & PAPINEAU.

P. B. R.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 8 *juillet* 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fleuve St. Laurent, seront, à compter du CINQUIEME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Réglements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

PRIX DE VENTE—*Quatre Chelins l'Acre.*

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme.

Township d'Abercrombie.

7e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).
8e " " 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

Township de Morin.

1er Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (81), 40 (57), 41 (70), 42 à 54 (100 chaque)

N. B.—Pour le No. 37, qui contient une Place de Moulin, un prix extra sera requis.

2nd Rang, Lots 1, 2, 3, (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (90 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (81), 56 (76), 57 (67), 58 (54), 59, 60 (43 chaque).

3me Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (84), 29 (78), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (95), 48 (80), 49 (70), 50, (57), 51 (33), 52 (45).

4me Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (81), 9 a 15 (100 chaque), 16 (84), 17 (79), 18 (78), 19 (95), 20 à 38 (100 chaque), 39 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5me Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque).
6me Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque).
7me Rang, Lots 1 à 16 (100 chaque) 17 (84), 18 (73) 19 (57).
8me Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (50), 13 (41), 14 (46).
9me Rang, Lots 1 (76), 2 (41), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (47).
10me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (145), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (83), 21 (77), 22 (57), 23 (75), 24 (85), 25 (83), 26 (75), 27 (74), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (89), 33 (86), 34, 35, 36 (102 chaque), 37 (92), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).
11me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (97), 14 (11), 15, 16 (38 chaque), 17 (98), 18 (103), 19 (111), 20 (115), 21 (121), 22 (141), 23 (123), 24 (113), 25 (115), 26, 27 (123 chaque), 28 (125), 29 (126), 30 (121), 31 (137), 32 (118), 33 (111), 34, 35 et 36 (96 chaque), 37 (105), 38 (115), 39 (121) 40 (127), 41 (139), 42 (111), 43 (116), 44 (91), 45 (63), 46 (28).

Agence d'ALEXANDER DALY, Ecuyer, Rawdon.

Township de Chertsey.

1er Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 34 (100 chaque), 35 (83), 36 (70), 37 (48), 38 (55), 39 (66), 40 à 42 (100 chaque), 43 (75), 44 (87), 45, 46 (100 chaque), 47 (80) 48 (73), 49 (71), 50 à 51 (100 chaque), 55 (140).
2nd Rang, Lots 1 (100), 2 (95), 3 (76), 4 (80), 5 à 31 (100 chaque), 32 (78), 33 (72), 34 (100), 35 (92), 36 (73), 37 à 46 (100 chaque), 47 (76), 48 (71), 49 (82), 50 (59), 51 à 54 (100 chaque), 55, (125).
3me Rang, Lots 1 à 13 (100 chaque), 14 (93), 15 (83), 16 (90), 17 à 20 (100 chaque), 21 (95), 22 (96), 23 à 35 (100 chaque), 36 (84), 37 (43), 38 (54), 39 (69), 40 (65), 41 (61), 42 à 46 (100 chaque), 47 (74), 48 (96), 49 (71), 50 (64), 51 (88), 52 à 54 (100 chaque), 55 (110).
4me Rang, Lots 1 à 33 (100 chaque), 34 (96), 35 (90), 36 (77), 37 (45), 38 (70), 39 à 41 (100 chaque), 42 (70), 43 (64), 44, 45 (100 chaque), 46 (92), 47 (75), 48 (30), 49 (37), 50 (45), 51 (72), 52 (95), 53 (60), 54 (70), 55 (95).

Agence de WILLIAM MORRISON, Ecr., Berthier.

Township de Cathcart.

1er Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (88), 16 (67), 17 (88), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque).
2nd Rang, Lots 1 (76), 2 (90), 3 à 11 (100 chaque), 12 (87), 13 (72), 14 (57), 15 (80), 16 (48), 17 (52), 18 (70), 19 à 23 (100 chaque), 24 (105) 25 (101), 26 (92), 27 (84), 28 (70).
3me Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (69), 12 (71), 13 (85), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (105), 28 (101).
4me Rang, Lots 1 à 10 (100 chaque), 11 (93), 12 (84), 13 (88), 14, 15 (100 chaque), 16 (86), 17 à 29 (100 chaque).
5me Rang, Lots 1 à 29 (100 chaque), 30 (66).
6me Rang, Lots 1 à 30 (100 chaque).

☞Une insertion par semaine jusqu'au temps de la Vente, en Anglais, dans le *Montreal Herald* et le *Montreal Pilot*, et en Français, dans *La Minerve, La Revue Canadienne* et *L'Echo des Campagnes.*

ETABLISSEMENS CANADIENS DES TOWNSHIPS.

LES Membres de tous les Comités locaux de la ville ou d'ailleurs, de même que les citoyens des divers quartiers de la ville, qui peuvent avoir des suggestions à faire, sont priés de se réunir MERCREDI SOIR, le 12 du courant, avec les membres du Comité Central, au Bureau de l'Association, à SEPT heures et demie, pour préparer les procédés de l'Assemblée de VENDREDI, *jour fixé pour les élections annuelles des membres du* Comité Central.

(Par ordre)

JOS. DOUTRE.
Asst. Sec. Cor. A. E. C. T.

Montréal, 10 juillet 1848.

AVIS.

LES élections des Officiers du Comité Central de l'Association des Etablissemens Canadiens des Townships auront lieu, au Marché Bonsecours, VENDREDI, le QUATORZE JUILLET courant. Tous les membres de l'Association sont invités à s'y trouver, pour y élire des personnes de leur choix.

Par ordre,

J. PAPIN,
Secrétaire Correspondant,
A. E. C. T.

THEATRE ROYAL.

Ce soir, mardi 11 Juillet

Sera représenté l'Opéra, en 3 actes, intitulé,

L'ELIXIR D'ANOUR

Le spectacle se terminera par

LES QUATRES SŒURS.

SOCIETE D'HORTICULTURE DE MONTREAL.

LA prochaine EXHIBITION de cette SOCIETE, aura lieu MERCREDI, le VINGT-SIX du courant, dans la HALLE du MARCHE' BONSECOURS, Tous articles pour la compétition doivent être envoyés à la Halle, avant 10 heures le matin de l'Exhibition.

On peut se procurer les listes des prix avec les reglements de l'Exhibition, en s'adressant à Mr. Geo. Shepherd, rue Notre Dame ; Mr. Frothingham rue St. Paul ; et Mr. S. J. Lyman, Place d'Armes.

Les portes seront ouvertes au public à DEUX heures P. M.

COMITE D'ARRANGEMENT ;
GEORGE DESBARATS,
JAMES COOPER,
HUGH ALLAN,
GEORGE SHEPHERD,
JAMES FERRIER, JUNR.

Montréal. 10 juillet 1848.

LA PHARMACIE DU DR. PICAULT.

CI-DEVANT rue St. Paul, est à présent rue NOTRE DAME, No. 36, au coin de la rue BONSECOURS, devant l'hôtel DONEGANA. En outre de son grand assortiment de Médicaments, Parfumeries, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les médicaments à Patente les plus renommés *Annoncés dans les Gazettes*. Tels que :

Pillules de Brandreth	Essence de Citron
Do de Cooper	Do d'Orange
Do de Moffatt	Do de Rataña
Do de Harvey	Do de Pepermint
Do de Morrison	Do de Canelle
Do de Halloway	Do de Bergamotte
Do de Frank	Do de Muse
Do de Smith	Do de Roses etc,
Do de Loes &c. &c.	
Baume de Wistar	Variété de Pastilles ou Lozanges médicamentés à l'usage des enfants.
Do de Pulmonaire	
Do de Liverwort	&c. &c.
Do de Pereau	
Do de Copahu, etc.	
Elixir Pulmonaire	
Do de longue vie	
Do de Parégorique	

NOTA.—On garantit véritables (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achèteront des médicaments pourront consulter le Médecin *gratis*.

Visites et consultations en ville.

DR. PICAULT.

11 juillet.

LA MEILLEURE MEDECINE DU PRINTEMS ET DE L'ETE, AU MONDE !

VIN DE LA FORET D'HALSEY,

Patronisé par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considérée comme la médecine la plus extraordinaire du tems.

LES médecines qui contiennent de la melasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantés, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé. Le *Vin de la Forêt* est un article tout à fait différent. Il ne contient aucuns syrops *pour lui donner* de la consistance, mais acquiert son goût exquis et ses excellentes qualités médicales des plantes végétales dont il est composé. Le *Vin de la Forêt* contient toutes les vertus du

CERISIER SAUVAGE, DE LA DENT DE LION, DE L'OSEILLE JAUNE, ET DE LA SALSEPAREILLE,

Avec d'autres propriétés, beaucoup plus fortes.

Sa haute concentration la rend une des meilleures médecines *en usage. Moins* qu'une simple bouteille suffit pour restorer la force du patient langoureux et faible et rétablit fortement sa santé, chaque dose donne des signes de ses bons effets sur la constitution. Le *Vin de la Forêt* est recommandé, dans les termes les plus forts pour les faiblesses, les constitution délicates et toutes sortes de débilités. Il guérit aussi toutes les maladies de LESTOMAC, FOIE, ROGNON, ATTAQUE DE NERFS, AFFECTIONS DE BILES, HYDROPISIE, PERTES D'APETIT, *MALADIES DES FEMMES, SCROFULES, ET TOUS LES CAS RESULTANT* DU MAUVAIS SANG ET LES IMPURETTES HABITUELLES DU SYSTEME.

DIRECTIONS POUR PRENDRE LE VIN DE LA FORET

Pour les jeunes personnes, deux pleines cuillères de table ou la moitié d'un verre à vin, trois fois par jour, un peu avant les repas. Les dames et les *Personnes* de santés délicates doivent prendre la moitié de la dose ci-dessus.

Dans les cas ou la purgation est nécessaire on devrait se servir des *Pillules d'Halsey* pour chasser de l'estomac, la bile et autres matières avant que de prendre de *Vin de la Forêt.*

SAUVE DE LA MORT ! ! !

Certificat de *M. Nathan Mathews*, un citoyen marquan et influent de Newark ; N. J.

Au Dr. J. W. Halsey.—Je crois que votre Vin de la Forêt et vos Pilulles couvertes en sucre, sont ce qui ma sauvé la vie J'étais presque mort, lorsque j'ai commencé à en prendre, avec l'Hydropisie, les Hémorrhoïdes, et l'Asthme. Lorsque dans cette affreuse situation l'on me procura votre Vin de la Forêt et vos Pillules, et avant que j'eusse finit la première bouteille et la première boite de vos pilulles, je me sentis beaucoup mieux : mon corps et mes membres qui tous étaient enflés, diminueront sensiblement. L'espérance me vint que je redeviendrais mieux après avoir continué de prendre vos médecines pendant un mois a peu près, j'étais guéri entièrement des hémorroïdes et de l'asthme. *L'hydropisie qui m'avait* mis dans un danger si imminent avait presque disparu. J'ai continué a me servir de vos médecines jusqu'à présent, et je jouis d'une santé aussi robuste que l'on puisse désirer quoique j'aie plus de soixante ans.

J'attribue entièrement à vos excellentes médecines le recouvrement de ma santé. Plusieurs de mes voisins s'en sont servis avec succès dans des cas très graves, et je puis avec joie les recommander au public.

Votre très humble N. MATHEWS.

Newark' 19 décembre 1847

☞*Sept cents certificats du différents docteurs*, membres du clergé et individus très respectables ont été donnés en témoignage des grandes guérisons faites par le *Vin de la Forêt et les Pilulles du Dr. Halsey.* Parmi elles est celle de M. John Syms du 525, rue Pearl, New-*York, —guéri d'une affection de foie et mauvaise toux*, après avoir été abandonné par les physiciens, qui déclarerent que c'était consomption avérée. Un enfant de de M. William Bowers. Broadway New-York, qui était affligé de la scrofule depuis quatre ans, a été guéri en moins de six semaines. Mary J. Brown, fille du Révd. J. R. Brown, attaquée de consomption, d'autres des hémorrhoïdes, de débilités générales, de la gravelle, de la maladie des femmes, etc., etc.,

Agent Général : DR. P. E. PICAULT, rue Notre Dame, No. 36, au coin de la rue de Bonsecours, devant l'hôtel Donegana.

NOTA. Les marchands de la campagne qui désireraient devenir Sous-Agents, s'adresseront à l'agent général. (Conditions très libérales).

11 juillet 1848.